

EYSUS

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2022

LE MOT DU MAIRE

Nous voilà à la fin de l'été...
et après deux ans de restrictions,
de projets reportés voire annulés,
nous avons presque retrouvé la vie
d'avant la pandémie.

Mais malgré notre envie de rattraper
le temps perdu, de renouer tous ces
liens sociaux distendus,
de nombreux événements, épidémie
toujours présente, la guerre en
Ukraine, l'inflation, font qu'il est
difficile d'oublier ce qu'il s'est
passé depuis mars 2020.



Comme chaque année au mois de mars, nous avons voté le budget de la commune.
Le conseil municipal a validé à l'unanimité le budget présenté. Les taux d'imposition pour l'année 2022
sont fixés à 19,45% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 27,66 % sur les non bâties,
le tarif de l'eau et de l'assainissement pour 2022 reste inchangé.

Depuis, le programme de voirie a été réalisé, une partie du chemin de Lacazette et le lotissement du Pic d'Anie
ont fait peau neuve, de même le chemin au niveau du pont du camou, endommagé lors des dernières crues a été
restauré pour un montant de 9535,02€.

La rénovation du logement communal, route du fronton, est en cours d'achèvement, les menuiseries et trois
radiateurs ont été remplacés.

L'appartement au-dessus de l'école s'étant libéré au mois de mars, nous avons décidé de le rafraîchir avant une
nouvelle location qui s'est concrétisée au mois de juillet.
L'équipement numérique de l'école est bien avancé et l'installation électrique refaite.

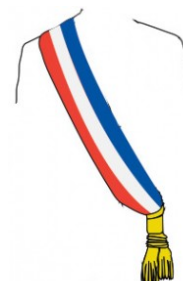
Au mois de juin nous avons accueilli 2 stagiaires : Léa, au secrétariat de la mairie pour un stage du 13 juin au
8 juillet et Maëlla à l'école pour un stage du 13 juin au 1^{er} juillet.

Et après plusieurs années sans fête du village, les jeunes du comité ont réussi à l'organiser, merci à eux !

Dans ce bulletin vous allez découvrir les animations pour les mois à
venir, nous espérons vous y retrouver nombreux.

En attendant, bonne rentrée.

Madame Le Maire
Marie Echepare



INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX HORAIRES SECRETARIAT

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, Mercredi et Vendredi MATIN de 9 heures à 12 heures.

Permanence des élus le samedi matin de 10 heures à 12 heures.

Téléphone 05 59 34 41 01

Mail commune-deysus@orange.fr

**À JETER ?
À RECYCLER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI



Téléchargez sur votre téléphone l'application Guide du tri, choisissez votre ville et vous aurez les informations pour faciliter le recyclage des emballages, papier, appareils électriques, les piles et accumulateurs, les meubles, textiles, chaussures, déchets chimiques, pneumatiques.....



Quel entretien pour mon compteur d'eau ?

Le compteur d'eau est sous votre responsabilité, c'est donc à vous de vous assurer qu'il fonctionne bien et qu'il n'y a pas d'anomalie ni de défaut.

C'est également à vous de le faire changer si vous constatez un dysfonctionnement.

Pour éviter les mauvaises surprises, contrôlez régulièrement votre compteur.

Pensez notamment à **protéger votre compteur d'eau en hiver** pour éviter qu'il ne gèle, ainsi que les canalisations autour.

Enfin, **en cas d'absence prolongée**, n'hésitez pas à couper le robinet d'alimentation générale pour prévenir toute fuite.

La relève des compteurs d'eau s'effectue en avril et octobre.

Afin que ce contrôle s'effectue dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien nettoyer votre regard compteur et de laisser libre accès à celui-ci.



**NOUVEAU : POUR LE REGLEMENT DE VOS FACTURES
IL SE FAIT DESORMAIS DIRECTEMENT A LA TRESORERIE D'OLORON SAINTE MARIE
ou
sur le site internet sécurisé www.payfip.gouv.fr**

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'affouage communal 2022.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent à la Mairie.

Le prix de vente est maintenu à 10 euros le stère.

Les lots seront attribués par tirage au sort en mairie.



MARCHE HEBDOMADAIRE

Toute l'année, le marché vous accueille le jeudi soir de 18 heures à 19 heures au centre du village.

C'est un marché de producteurs locaux, producteurs qui résident pour la plupart au village.

On y retrouve :

- Anaïs fabrication de tommes de brebis et de crottins de chèvres
- Nicolas le maraîcher produits BIO
- David vente de plats cuisinés
- Donato fabrication et vente de pain BIO
- Le Baluchon camion épicerie itinérante et Pizza Vallée vente de pizzas à emporter.



**Nous vous rappelons,
qu'il ne faut pas stationner sur la place de la mairie les jours de marché.**



SAMEDI 24 SEPTEMBRE
DES 9 HEURES

L'objectif est de sensibilier les habitants à l'environnement en menant plusieurs actions sur différents sites du village dans un esprit de convivialité et de partage.

Les participants seront rassemblés en plusieurs groupes selon leurs compétences.

Les chantiers prévus seront :

- travaux de peinture,
- nettoyage de la sablière,
- pose de la deuxième couche de peinture au portail de l'école,
- nettoyage autour du pont de la Bigue
- entretien de différents espaces verts

Les inscriptions se font à la mairie dès à présent.

LE CIVISME

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile.

Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter. Nous avons tous un rôle à jouer.

Propreté, stationnement, respect du voisinage..... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme.



VIVRE ENSEMBLE, C'EST AUSSI RESPECTER SON VOISIN

Le bruit constitue une des principales causes des troubles de voisinage.

Chacun doit respecter la tranquillité des autres.

Si ce n'est pas le cas, essayer dans un premier temps de régler le problème à l'amiable.

En dernier recours, la gendarmerie et la police sont habilitées à dresser les procès-verbaux de tapages diurne ou nocturne.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN ?

C'est à vous de ramasser ses déjections canines plusieurs fois constatées sur la place de la mairie

Les aboiements de chiens sont considérés comme trouble anormal de voisinage car ils portent atteinte à la tranquillité publique.



Un maître
responsable
ramasse !

Merci à tous

DECHETS VERTS

Déposer les herbes de tonte des pelouses est **INTERDIT** sur les espaces communaux et en bord de cours d'eau. Elles doivent être déposées en déchetterie ou peuvent servir de compostage. (utilisez votre herbe de tonte pour pailler vos arbres et arbustes)



BIEN SE GARER, C'EST DU CIVISME !



Le stationnement est interdit sur les trottoirs, les emplacements privés et devant les portes de garages privés.

Pour la sécurité de tous, nous vous prions de respecter les règles de stationnement afin de ne pas gêner la circulation des habitants piétons, cyclistes, automobilistes.

Nous souhaitons vous sensibiliser sur le stationnement gênant car cela représente un danger dû à la mauvaise visibilité ou au mauvais stationnement quand deux véhicules se croisent.

Vitesse excessive : levez le pied !

Nombre d'habitants nous interpellent régulièrement sur la vitesse excessive constatée sur les routes, en particulier dans la traversée du village.

Face à ces signalements, la commune a fait appel aux services du Département pour étudier la situation.

La note technique qui a été remise met en évidence le respect de la vitesse autorisée pour près de 75% voire 100% des usagers.

Pour autant, le sentiment d'insécurité ressenti par les riverains peut s'expliquer en partie par la perte de cheminement piéton dans le centre, un manque de visibilité et une circulation routière en rive immédiate des façades.



Le sentiment d'insécurité naît du délai réduit de réaction entre la perception du véhicule et le moment où il se porte à hauteur du piéton, le piéton ne disposant pas d'espace réservé.

La commune envisage de travailler sur l'aménagement de l'espace public et sur la sensibilisation des usagers de cette route.



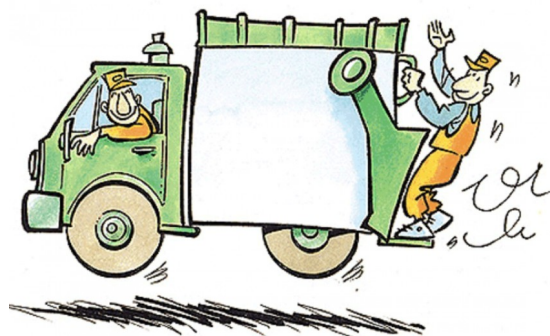
COLLECTE DES DECHETS : SICTOM

Sortez vos poubelles au bon moment permet de préserver notre cadre de vie et évite d'envahir les trottoirs.

Les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés le soir même.

Les véhicules garés sur les espaces publics gênent parfois le passage des camions car les routes sont étroites sur certains quartiers.

Afin d'éviter les courriers du SICTOM nous signalant des problèmes avec les camions de ramassage, pensez à élaguer les arbres dont les branches dépassent sur la voie publique.



Puis-je filmer la rue devant chez moi ?

Le système de surveillance ne doit en aucun cas porter préjudice au respect de la vie privée des voisins, des passants et d'éventuels visiteurs.

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété : intérieur de la maison, le jardin, le chemin d'accès privé, le parking ou garage privé.

Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Bien sûr, il est interdit de filmer le jardin de son voisin, mais il est également interdit de positionner une caméra à l'entrée de sa propriété filmant la rue ou la route.



PLAQUE D INFORMATION TOURISTIQUE

Installation d'une plaque d'information touristique réalisée par la communauté des communes et l'office de tourisme d'Oloron sainte marie.

Elle va être apposée place de la mairie afin que tout public accède à cette application.

Il n'y aura plus qu'à télécharger le QR code avec votre smartphone.



ATELIERS JEUNES 2022

Pour la 5ème année consécutive, la commune d'Eysus a participé aux ateliers jeunes du 4 au 8 juillet.

Piloté par le centre social LA HAUT, ce dispositif a permis à 4 jeunes accompagnés d'un animateur de se retrouver afin d'effectuer des travaux d'embellissement et d'entretien.



Cette année le chantier s'est situé à l'Espace Béziat, ils ont repeint tout l'avant toit.

PROJET - Formation Citoyen Sauveteur PSE1 dans votre commune

Vous êtes témoin d'un accident de la circulation, d'un malaise, d'une chute : quels sont les gestes pour protéger, alerter, secourir ?

Des formations tout public existent, d'autres plus spécifiques, les témoins acteurs et alliés des secours ont désormais un statut reconnu : celui de citoyen sauveteur.

De ce fait, la commune d'Eysus a le souhait d'organiser une cession de formation afin de former les personnes aux gestes de premiers secours.



Faites-vous connaître.

TRAVAUX REALISES



Parmi les projets 2022, la commune a réalisé la remise en état de la voirie.

Les chemins concernés sont :

- chemin de Lacazette
- le lotissement du Pic d'Anie
- le chemin du Pont du Gave.

La commune aurait aimé réaliser plus de voirie mais cela dépend de ses possibilités financières.



LOTISSEMENT DU PIC D ANIE



CHEMIN DE LACAZETTE



LE PONT DU GAVE après

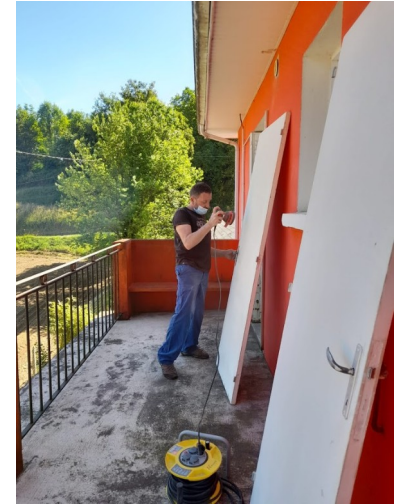
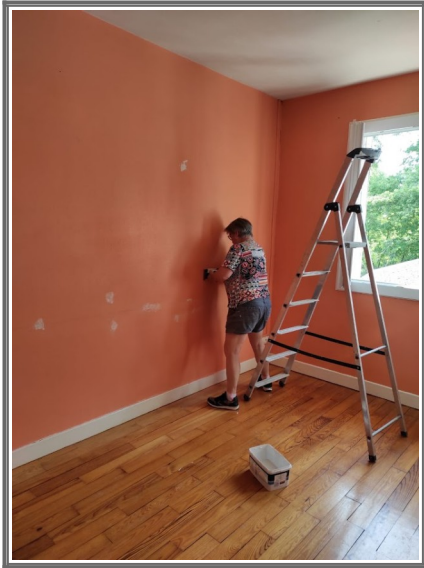


LE PONT DU GAVE avant

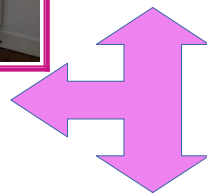
APPARTEMENT ECOLE

De gros travaux de rafraîchissement ont été effectués sur l'appartement situé au dessus de l'école.

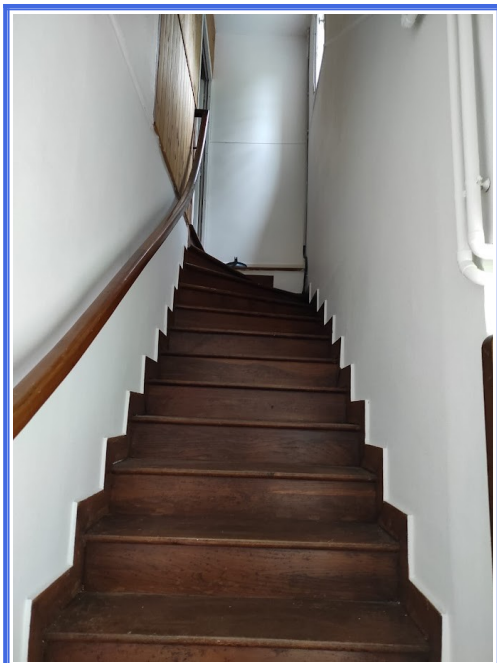
Les murs et plafonds de toutes les pièces ont été repeints en blanc ainsi que les portes. Changement de la vasque de la salle de bain, changement des toilettes et des poignées de porte.



AVANT



APRES



ESPACE BEZIAT

MENAGE A LA SALLE BEZIAT.....

Daniel, Ivana, Monique et Philippe ont le temps d'un après-midi rangé, trié, nettoyé le local de stockage des tables et chaises louées tout au long de l'année.

Nous rappelons qu'à chaque fois que le matériel est loué, il doit être nettoyé correctement pour les futurs loueurs. Cela fait quelques fois que nous retrouvons les tables non nettoyées ce qui provoque des désagréments lors des états des lieux.



EXTERIEURS

Les élus ont réparé, remplacé les tables extérieures.

Des bordures ont été placées afin que les véhicules ne rentrent pas sur le terrain de foot et espaces de jeu : terrain de basket.

Quatre caméras de surveillances vont être placées, nous attendons les retours d'accords préfectoraux.



STATION EPURATION

Traitement des boues :

La station d'épuration d'Eysus fonctionne avec 2 lits de roseaux.

Chaque année, un lit est mis au repos afin de faire sécher les boues et au bout de 6 mois, elles sont épandues sur un terrain agricole.

Avec le COVID, non seulement nous n'avons pas pu vider le bac mis au repos au mois de septembre, mais de plus, les normes sanitaires ont changé, et la durée de séchage est maintenant de 6 mois au lieu de 3.

La station arrivait à saturation, nous avons dû trouver une solution pour traiter les boues.

3 possibilités se présentaient à nous :

- Evacuation des boues vers la station d'épuration de Oloron-Soeix, avec la signature d'une convention,
- Evacuation des boues vers une plateforme de stockage à Bazas, avec un coût de traitement énorme,
- Intervention d'une unité mobile de déshydrations sur le site de la station.

C'est la 3^{ième} solution qui a été choisie. Le coût de cette intervention se monte à 2080€.



Cet équipement de curage permet le pompage de boues tout en maintenant un niveau d'eau dans un bassin.

Cette boue résulte de l'activité biologique des micro-organismes vivant dans la station d'épuration et qui transforment les matières transportées par les eaux usées.

Elles sont composées essentiellement de bactéries mortes, de matières organiques stabilisées, de sels minéraux et d'eau.

Toutefois, compte tenu des nouvelles normes imposées par la législation, le conseil municipal envisage de réactualiser le schéma directeur d'assainissement de la commune.

NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES

Ne pas jeter dans le réseau assainissement

Lingettes, protections périodiques, couches, produits chimiques, médicaments, ça bouche les canalisations, ça pollue, ça crée des pannes au niveau des pompes de la station d'épuration, ça bouche les conduites.

LES FETES D'EYSUS DE RETOUR



Après 3 ans sans animation, les fêtes d'Eysus ont pu revoir le jour ce mois de juillet 2022 après la constitution d'un nouveau comité des fêtes.

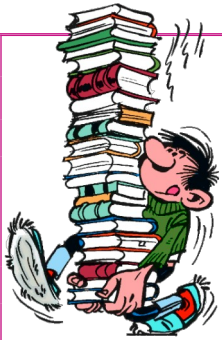
Au mois d'avril, ils avaient déjà organisé une soirée béarnaise repas animé par les chanteurs d'Eysus.

Au programme, ouverture des fêtes avec le traditionnel repas du comité suivi du bal.

De nombreuses personnes étaient présentes et l'ambiance était au rendez-vous.

Le samedi un tournoi de belote et un tournoi de foot se sont déroulés à la salle béziat.

BRAVO A EUX.

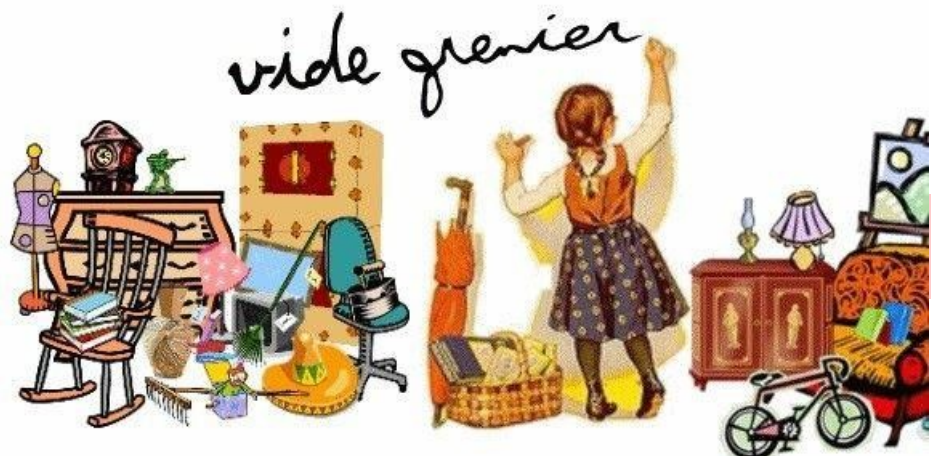


BIBLIOTHEQUE

TOUS LES JEUDIS de 17 heures à 18 heures, les bénévoles qui tiennent la bibliothèque municipale vous attendent petits et grands salle sous la mairie. Vous pourrez consulter ou emprunter des livres.

PROCHAINEMENT.....

le 20 Novembre



inscription en mairie

Qu'est-ce qu'un éco-geste ?

C'est un geste banal de la vie de tous les jours, qui va intégrer les valeurs du développement durable dont la protection de l'environnement.

Et le développement durable, « c'est répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Ces écogestes, nous pouvons les faire à différents moments de la journée : en déposant les enfants à l'école, en se lavant, en jardinant, en faisant les courses ...

Ce sont des gestes faciles et à la portée de tous, pour préserver nos ressources et offrir un avenir meilleur à notre planète.

Economiser l'eau, utiliser des ampoules basse consommation, prendre les transports en commun, trier ses déchets..., les actions sont multiples pour préserver notre environnement.

Chacun de nous peut, au quotidien, modifier ses habitudes et réduire sa consommation d'eau jusqu'à 30%.

